

# *Ville de Saint-Gabriel*

## *M.R.C. de D'Autray*

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **6 juillet 2020** à 20 h, au 45 de la rue Beausoleil.

Sont présents :           Monsieur Gaétan Gravel, maire  
                                  Monsieur Réjean Riel, conseiller № 1  
                                  Madame Julie Tessier, conseillère № 2  
                                  Monsieur Yves Morin, conseiller № 3  
                                  Madame Sylvie St-Georges, conseillère № 4  
                                  Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller № 5

Sont présents :           Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public :                    0 personne représentant le public  
                                  (À huis clos dû à la pandémie de la Covid-19)

Absences motivées :    Monsieur Stephen Subranni, conseiller № 6

180-07-2020

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de secrétaire d'assemblée.

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 8 juillet 2020 ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la Covid-19 ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

**Il est proposé par** Julie Tessier

**Appuyé par** Sylvie St-Georges

**Et résolu :**

QUE la séance ordinaire du conseil du 6 juillet 2020 soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l'unanimité

181-07-2020      **2.    ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Réjean Riel  
Appuyé par Christian Paquin Coutu  
Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 6 juillet 2020 soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**3.    ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

182-07-2020      **3.1   Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020**

Il est proposé par Julie Tessier  
Appuyé par Christian Paquin Coutu  
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

183-07-2020      **3.2   Séance extraordinaire du 15 juin 2020**

Il est proposé par Réjean Riel  
Appuyé par Yves Morin  
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2020 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

184-07-2020      **3.3   Séance extraordinaire du 30 juin 2020**

Il est proposé par Christian Paquin Coutu  
Appuyé par Réjean Riel  
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2020 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**4.    ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

185-07-2020      **4.1   Adoption du règlement CV. 547 modifiant le règlement CV. 543 –  
Accès au lac Maskinongé et prévention d'infestation d'espèces  
exotiques envahissantes**

Adoption du règlement CV. 547 modifiant la tarification à certains égards du règlement CV. 541.

**ATTENDU** les pouvoirs conférés aux municipalités par la Loi sur les compétences municipales en matière d'environnement ;

**ATTENDU QU'UN AVIS DE MOTION** et le dépôt du présent règlement ont été donnés à la séance extraordinaire du 30 juin 2020.

**Il est proposé par** Yves Morin  
**Appuyé par** Sylvie St-Georges  
**Et résolu :**

**ARTICLE 1** Le but du présent règlement est de modifier la tarification des droits d'accès des visiteurs du règlement CV. 543.

**ARTICLE 2** De modifier les paragraphes B et C de l'Annexe C selon les tarifications suivantes :

**B) TARIF POUR UN DROIT D'ACCÈS SAISONNIERS POUR UN UTILISATEUR VISITEUR**

MISE À L'EAU (10 HP et plus)	→	200 \$
MOTO-MARINE	→	240 \$
BATEAU DE TYPE "WAKEBOAT"	→	240 \$

**C) TARIF POUR UN DROIT D'ACCÈS JOURNALIERS POUR UN UTILISATEUR RÉSIDENT**

MISE A L'EAU (10 HP et plus)	→	20 \$
MOTO-MARINE	→	60 \$
WAKEBOAT	→	60 \$

**TARIF POUR UN DROIT D'ACCÈS JOURNALIERS POUR UN UTILISATEUR VISITEUR**

MISE A L'EAU (10 HP et plus)	→	40 \$
MOTO-MARINE	→	100 \$
WAKEBOAT	→	100 \$

**ARTICLE 3** De modifier le formulaire de demande de vignette de l'Annexe B, selon la nouvelle tarification de l'article 2 ;

**ANNEXE B**  
**FORMULAIRE DE DEMANDE DE VIGNETTE** (amendé)

**ARTICLE 4** Le présent règlement entre en vigueur en conformité avec la loi.

**Adoptée à l'unanimité**

**5. CORRESPONDANCE**

**DÉPÔT => 5.1 Dépôt de la correspondance au 30 juin 2020**

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 30 juin 2020, sous la cote « Bordereau No. 07-2020 ».

**6. FINANCES**

**DÉPÔT => 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2020**

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2020.

186-07-2020 **6.2 Comptes à payer au 30 juin 2020**

Il est proposé par Sylvie St-Georges  
Appuyé par Réjean Riel  
Et résolu :

QUE les comptes à payer au 30 juin 2020, des chèques numéros 4241 à 4305 totalisant 153 256.13 \$ soient et sont adoptés ;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 29 juin 2020, des chèques numéros 4211 à 4240 incluant les prélèvements mensuels des numéros 4200 à 4251 totalisant 681 155.12\$ soient et sont adoptés ;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS**

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

DÉPÔT => **9.1 Dépôt du rapport mensuel d'exploitation des eaux usées de mai 2020**

Le greffier dépose le rapport mensuel d'exploitation des eaux usées pour la période de mai 2020.

**10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE**

**11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

187-07-2020 **11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 30 juin 2020**

Il est proposé par Julie Tessier  
Appuyé par Yves Morin  
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 30 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité

**12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

188-07-2020 **12.1 Embauche de personnel à temps partiel et modification salariale –  
Gestion du lac Maskinongé**

Il est proposé par Yves Morin  
Appuyé par Réjean Riel  
Et résolu :

QUE les membres du conseil autorisent, sous la recommandation du comité de la Gestion du lac Maskinongé, de procéder à l'embauche de trois nouvelles ressources à temps partiel, soit

Alexianne Baril à l'administration ainsi que Jean-Nicolas Bastarache et Mérédith Bastarache au débarcadère à bateaux, comme préposés au stationnement et selon les besoins et l'horaire établi par la responsable à la navigation ;

**QUE** le conseil accepte la modification salariale de Jean-Claude Rogel et Josée Durand, employés de la guérite, au taux horaire de **15 \$**, prenant effet rétroactivement en date du 15 juin 2020 ainsi que leurs nouveaux salaires révisés, au taux horaire de **16 \$**, adaptés à des tâches additionnelles et rétroactifs au 6 juillet 2020 ;

**QUE** les membres du conseil autorisent l'embauche de Lancelôt Bergeron, en remplacement de Patricia Brousseau, comme patrouilleur nautique désigné comme fonctionnaire aux fins d'application du Règlement régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes, et ce, pour la saison estivale 2020 et au taux horaire de **15.50 \$**.

Adoptée à l'unanimité

## 189-07-2020 12.2 Soumissions – Clôture tennis-pickelball

**ATTENDU QUE** des demandes de soumissions ont été acheminées auprès de trois (3) fournisseurs pour la clôture du terrain de tennis et de pickelball ;

**ATTENDU QUE** le rapport d'analyse des soumissions déposées présente le résultat suivant :

Nom du soumissionnaire	Montant soumis (avant taxes)
Clôture EB	24 500 \$

Il est proposé par Sylvie St-Georges  
Appuyé par Julie Tessier  
Et résolu :

**QUE** compte tenu qu'une seule firme a soumissionné au prix de **24 500 \$** avant taxes, les membres de ce conseil acceptent l'offre de service de Clôture EB.

Adoptée à l'unanimité

## 190-07-2020 12.3 Soumissions – Pavage tennis-pickelball

**ATTENDU QUE** des demandes de soumissions ont été acheminées auprès de trois (3) fournisseurs pour le pavage du terrain de tennis et de pickelball ;

**ATTENDU QUE** le rapport d'analyse des soumissions déposées présente le résultat suivant :

Nom du soumissionnaire	Montant soumis (avant taxes)
Pavage LP	26 419.01 \$
Asphalte Lanaudière	27 900 \$

Il est proposé par Sylvie St-Georges  
Appuyé par Christian Paquin Coutu  
Et résolu :

**QUE** les membres de ce conseil acceptent d'octroyer le contrat pour le pavage du terrain de tennis et de pickelball à Asphalte Lanaudière au montant de **26 419.01 \$** avant taxes.

Adoptée à l'unanimité

191-07-2020 **12.4 Soumissions – Revêtement tennis-pickelball**

ATTENDU QUE des demandes de soumissions ont été acheminées auprès de deux (2) fournisseurs pour le revêtement du terrain de tennis et de pickelball ;

ATTENDU QUE le rapport d'analyse des soumissions déposées présente le résultat suivant :

Nom du soumissionnaire	Montant soumis (avant taxes)
Revêtements Tennis Sud Ouest inc.	24 990 \$
Bourrasa Sport Technologie inc.	24 500 \$

Il est proposé par Sylvie St-Georges  
Appuyé par Christian Paquin Coutu  
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent d'octroyer le contrat pour le revêtement du terrain de tennis et de pickelball à Bourrasa Sport Technologie inc. au montant de **24 500 \$** avant taxes.

Adoptée à l'unanimité

192-07-2020 **12.5 Soumissions – Luminaires tennis-pickelball**

ATTENDU QUE des demandes de soumissions ont été acheminées auprès de deux (2) fournisseurs pour les luminaires du terrain de tennis et de pickelball ;

ATTENDU QUE le rapport d'analyse des soumissions déposées présente le résultat suivant :

Nom du soumissionnaire	Montant soumis (avant taxes)
Cyclone A (8 x 280W + 2 x 280 W DEL)	13 000 \$
Cyclone B (8 x 260W + 2 x 260W DEL)	20 000 \$
Groupe BEI	6 100 \$

Il est proposé par Julie Tessier  
Appuyé par Sylvie St-Georges  
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent d'octroyer le contrat pour les luminaires du terrain de tennis et de pickelball au Groupe BEI. au montant de **6 100 \$** avant taxes.

Adoptée à l'unanimité

193-07-2020 **12.6 Remboursement 35 % – Karaté**

Il est proposé par Christian Paquin Coutu  
Appuyé par Julie Tessier  
Et résolu :

QUE la trésorière soit et est par la présente, autorisée à émettre des chèques pour un montant total de **65.15 \$**. Chaque paiement sera fait à l'ordre des parents des jeunes fréquentant le Centre Karaté Yoga Brandon. Ce montant représente une ristourne de 35 % des frais

d'inscription pour les jeunes demeurant à Ville de Saint-Gabriel et inscrits aux activités du centre pour l'hiver 2020.

Adoptée à l'unanimité

194-07-2020 **12.7 Embauche employé de plage – Ménage – Saison 2020**

Il est proposé par Sylvie St-Georges  
Appuyé par Réjean Riel  
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent l'embauche de Théotim Beaulieu pour combler un poste de ménage à la plage pour la saison estivale 2020 ;

QUE la rémunération du candidat soit et est fixée au taux horaire de 13.10 \$.

Adoptée à l'unanimité

195-07-2020 **12.8 Embauche PPP – Saison 2020**

Il est proposé par Réjean Riel  
Appuyé par Julie Tessier  
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'embauche de deux (2) salariés hors-plancher d'emploi pour la saison 2020, dont les noms figurent plus-bas :

- ❖ André Lefrancois
- ❖ Geneviève Savoie

QUE ces employés soient rémunérés selon la convention collective en vigueur et soient sous l'autorité du Directeur des travaux publics, Simon Gariépy.

Adoptée à l'unanimité

**13. VARIA**

196-07-2020 **13.1 Adoption du règlement CV. 546 – Animaux**

ATTENDU QU'AVIS DE MOTION a été donné lors de la séance tenue le 1<sup>er</sup> juin 2020 (référence résolution 146-06-2020) ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté à la séance tenue le 1<sup>er</sup> juin 2020 (référence résolution 147-06-2020).

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Julie Tessier  
Appuyé par Sylvie St-Georges  
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil adoptent le règlement C.V. 546, modifiant le CV. 489 en y ajoutant un nouveau libellé au CHAPITRE III SECTION 4 qui devra dorénavant se lire comme suit, avec l'ajout du point 3.29 :

3.29 Les chiens de 20 kg et plus devront porter un licou ou un harnais en tout temps.

Adoptée à l'unanimité

197-07-2020 **13.2 Camp de jour 2020 – Embauche d’animateurs**

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE l’embauche de deux (2) animateurs, au taux horaire spécifié plus bas, soit autorisée par ce conseil :

- ✓ Valérie Melançon Poirier – au taux horaire de **13.85 \$**
- ✓ Marianne Garant – au taux horaire de **13.10 \$**

QUE les énoncés de la présente résolution servent de base pour la facturation des dépenses totales de la saison 2020 du camp de jour, pour les partenaires impliqués à parts égales dans ce dossier, soient la Ville et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Adoptée à l’unanimité

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

198-07-2020 **15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020**

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce date mois année soit levée à 20h30.

Adoptée à l’unanimité

---

*Gaétan Gravel*  
*Maire*

---

*Michel St-Laurent*  
*Directeur général et greffier*

**Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l’article 53 de la *Loi sur les cités et villes***

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce 7<sup>ième</sup> jour de juillet 2020.

---

*Gaétan Gravel, Maire*